

Le 28 janvier 2014

Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du lundi 20 janvier 2014

Le lundi 20 janvier 2014, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes « Les Marches du Velay » s'est réuni au siège communautaire, sur la convocation qui lui a été adressée le 13 janvier 2014 par Monsieur Louis SIMONNET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mairie de Beauzac :

Monsieur Jean PRORIOU

Monsieur Daniel GIDROL

Madame Jeanine GESSEN

Madame Monique SURREL-SATRE

Mairie de la Chapelle d'Aurec :

Monsieur François BERGER

Madame Christiane MOURIER

Monsieur Rémy GUICHERD

Mairie de Monistrol sur Loire :

Monsieur Robert VALOUR

Monsieur Yves CHAVENT

Monsieur Yvan CHALAMET

Monsieur Dominique MARTIN

Monsieur Luc JAMOND représentant Monsieur Pierre ETEOCLE

Mairie de Sainte-Sigolène :

Monsieur Dominique FREYSSENET

Monsieur André SAGNOL

Monsieur Bernard NOTTELET

Madame Valérie GIRAUD

Madame Juliette DURIEU

Mairie de Saint-Pal de Mons :

Monsieur Patrick RIFFARD

Monsieur Francisque TEYSSIER

Monsieur Jean-Pierre FAYARD

Madame Valérie SOUVIGNET représentant Madame Annette LOMBARD

Mairie des Villettes:

Monsieur Louis SIMONNET

Monsieur Marc PREBET

Madame Cécile PICARD

Madame Karen JAY

PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Monsieur Michel BOZONNET, Directeur Général des Services

Monsieur Olivier PANGAUD, agent de développement économique

Monsieur Alexandre PEYRARD, coordinateur enfance jeunesse

Madame Pascale GINGENE, responsable Finances/Marchés Publics

Madame Odile CHABALIER, rédacteur secrétaire de séance

Louis SIMONNET remercie les participants et soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la séance du 12 novembre dernier. En l'absence de remarque, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Louis SIMONNET présente l'ordre du jour et donne la parole à Monsieur Jean PRORIOL, vice-président chargé de l'économie.

1 – Convention avec la Jeune Chambre Economique pour la Plasturgie – Approbation

Monsieur Jean PRORIOL indique que la Jeune Chambre Economique pour la Plasturgie a conclu une convention avec la Communauté de communes de soutien à son activité qui vise à épauler les entreprises du secteur dans la recherche de solutions et de procédés industriels innovant pour le développement de l'extrusion plastique.

Il précise également que l'association est titulaire d'un cluster d'excellence attribué par la DIRECCTE et la région Auvergne dont la validité est assurée jusqu'à la fin 2014.

Il rappelle que cette association est hébergée au siège de la Communauté de communes et qu'elle compte deux salariés.

Il indique que cette convention arrive à son terme à fin 2013 et qu'il convient de la soumettre à renouvellement en vue de proroger le soutien de la collectivité.

Sur avis du bureau, il propose que celle-ci soit conclue pour une durée de un an, date de fin de validité du cluster et que la collectivité, en fonction de la décision de renouvellement du cluster, puisse à nouveau se positionner sur un nouveau soutien.

Monsieur RIFFARD souligne l'intérêt d'apporter une contribution à cette association qui œuvre au développement de projets au profit d'entreprises locales.

Monsieur MARTIN fait part de ses réticences sur l'opportunité du soutien à apporter, d'autant que l'intérêt pour un certain nombre d'actions lui semble très contestable. Il indique que, comme sur la précédente convention, il s'abstiendra.

Monsieur CHAVENT souligne l'importance du travail réalisé et fait part de son soutien à cette initiative en souhaitant que le champ de recherches soit élargi.

Monsieur le Président soumet cette convention qui est adoptée à l'unanimité mais une abstention (Monsieur MARTIN).

2 – Réforme des rythmes scolaires – Présentation des solutions retenues dans les communes de la CCMV- Proposition et intervention de la CCMV dans la prise en charge financière de cet accompagnement. Proposition de modification des statuts de la CCMV

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Dominique FREYSSINET en charge de l'enfance jeunesse.

Monsieur FREYSSINET présente le cadre institutionnel posé par le décret du 24 janvier 2013 signé par le ministre de l'Education Nationale. Il souligne l'importance du travail de concertation conduit en collaboration avec les écoles de la CCMV.

Il remercie Alexandre PEYRARD, coordinateur enfance jeunesse à la Communauté de communes pour la qualité du travail effectué et la disponibilité dont il a fait preuve avant de lui demander de présenter l'ensemble du sujet.

Alexandre PEYRARD commente le document de synthèse qui a été transmis aux délégués.

Monsieur PRORIOL intervient à plusieurs reprises pour solliciter des précisions. Il rappelle l'importance que revêt à ses yeux le temps péri éducatif et la qualité du contenu qui doit être assuré sur cette période.

Il s'interroge sur le contenu du temps dénommé « A chacun son rythme ».

Madame Valérie GIRAUD souligne que le respect du rythme des enfants est une des mesures importantes de cette réforme. Elle précise que les enfants ont des plannings chargés et que les temps de repos sont importants.

Cette position est partagée par Monsieur Robert VALOUR qui indique que le projet éducatif doit rester modeste.

Au terme du débat, Monsieur SIMONNET soumet à l'assemblée la modification statutaire portant sur l'alinéa 3 des statuts modifiés par l'arrêté préfectoral du 5 août 2003.

Le conseil communautaire adopte cette modification à l'unanimité.

3 – Projet de réalisation d'une maison médicale de garde à Monistrol sur loire

Monsieur SIMONNET indique que le bureau communautaire a récemment reçu, à leur demande, les Docteurs PEYRARD et BRAYE qui ont fait part des problèmes que rencontre le service médical de garde sur le secteur de l'Yssingelais.

Il indique qu'en lien avec l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne, un projet de maison médicale est envisagé sur l'EPHAD de Monistrol sur loire, en raison de la centralisation de la commune et de sa proximité avec un service médical existant, et qu'il sécuriserait le travail des médecins.

Cette maison médicale ouverte entre 20 heures et minuit en semaine, les week-ends et jours fériés concernerait cinq communes de la communauté de communes (à l'exception de la Chapelle d'Aurec, rattachée à Firminy) ainsi que les communes de la Séauve, Saint didier en Velay, Saint Vistor Malescours, Bas en Basset, Valprivas, Malvalette et Saint Romain lachalm.

Le projet consiste en la réalisation du bâtiment de 100 m² qui permettrait d'accueillir deux médecins dans un studio pendant les gardes. Son coût d'investissement est chiffré à 100 000 euros. Le fonctionnement serait supporté par l'ARS.

Monsieur le Président propose, après avis du bureau, de voter un engagement de principe pour le financement de l'investissement (au prorata du nombre d'habitants concernés pour le projet sous réserve de de l'engagement de l'ARS) à financer l'intégralité du coût de fonctionnement du service.

Monsieur Robert VALOUR souligne l'intérêt de cette démarche.

Monsieur François BERGER souhaite, pour sa part, que la commune de la Chapelle d'Aurec soit éventuellement rattachée au secteur de garde de Monistrol sur loire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4 – Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur Patrick RIFFARD soumet les éléments du DOB au moyen d'un power point présenté en séance.

Monsieur BERGER, comme un certain nombre d'élus font part de leurs craintes concernant la baisse importante de la capacité d'autofinancement de la Communauté de communes à partir de 2015.

Cette question ne donne pas lieu à délibération.

5 – Budget primitif ordures ménagères

Le Président rappelle que par délibération du 12 novembre, le conseil communautaire avait décidé la création d'un budget annexe ordures ménagères. Il convient donc de voter de manière prévisionnelle les crédits budgétaires afin d'exécuter ce budget.

En l'absence d'éléments connus pour 2014 de manière précise, il propose de voter un budget reprenant à l'identique les crédits ouverts sur la fonction 812 au Budget Primitif 2013. Les ajustements pour 2014 seront soumis par Décision Modificative au prochain conseil communautaire.

6 – Fixation d'une cotisation minimum de CFE en fonction du chiffre d'affaires

Monsieur Patrick RIFFARD indique que la loi de finances pour 2014 a prévu d'instaurer la possibilité de fixer le montant de la Cotisation Foncière Economique applicable aux entreprises soumises à une faible imposition, en rapport de leur chiffre d'affaires.

L'objectif du législateur est de permettre la baisse du montant de la cotisation applicable aux contribuables ayant un chiffre d'affaires faible et l'augmentation de la base des contribuables ayant un chiffre d'affaires plus important.

Il propose, selon l'avis du bureau, d'adopter le barème suivant, sachant que la base actuelle est fixée à 1 289 euros quel que soit le niveau de chiffre d'affaires concerné et indique que l'engagement de la Communauté de communes sur ce sujet lui semble important.

Nombre de contribuables concernés
actuellement par tranches

CA ≤ 10 000	Base 500 €	303
10 000 ≤ CA ≤ 32 600	Base 1 000 €	80
32 600 ≤ CA ≤ 100 000	Base 1 289 €	164
100 000 ≤ CA ≤ 250 000	Base 2 450 €	176
250 000 ≤ CA ≤ 500 000	Base 3 500 €	84
500 000 ≤ CA	Base 4 550 €	173

Le conseil communautaire, à l'unanimité mais une voix contre (Madame GESSEN) approuve le nouveau barème fixant la cotisation minimum de CFE applicable à compter de 2014.

7 – Liquidation du budget annexe campine

Monsieur RIFFARD indique qu'à la demande du trésorier, il est nécessaire de délibérer sur la liquidation du budget campines adoptée le 12 novembre 2013 afin de ne pas indiquer des montants sur le résultat définitif de ce budget, celui-ci étant susceptible d'évoluer à la marge en fin d'exercice.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8 – Centre aquatique l'Ozen – Fixation d'un tarif préférentiel d'accès aux classes d'intégration des collèves de Monistrol sur loire

Le Président indique que les responsables des deux collèges de Monistrol sur loire ont sollicité la Communauté de communes afin que celle-ci accorde aux élèves des classes intégration au tarif de 25 euros la séance au lieu de 50 euros appliqué actuellement.

Cette classe intégration compte actuellement 19 élèves et le nombre de séances s'élève à 12.

Le Président soumet cette question au conseil qui adopte une tarification à 25 euros la séance pour les classes intégration natation des deux collèges de Monistrol sur loire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9 – Médecine professionnelle – convention avec le centre de gestion

Le Président soumet à l'assemblée le projet de convention avec le service de médecine préventive du centre de gestion prévu pour une durée de 7 ans sur la base des éléments suivants :

- Visite périodique 70 euros
- Service assuré à l'égard des agents en arrêt de travail 200 euros la visite

Le Président soumet cette question à l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h45.

Monistrol sur Loire,
Le 28 janvier 2013
Le Président,
Louis SIMONNET

 5